

Convention partenariale

Déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à Grigny

Entre l'État en Essonne, représenté par le Préfet de l'Essonne, Bertrand GAUME

La Commissaire Régionale Ile-de-France à la lutte contre la pauvreté, Cécile TAGLIANA

Le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par son Président, François DUROVRAI

La Ville de Grigny, représentée par son Maire, Philippe RIO

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, représenté par son Président, Michel BISSON

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, représentée par son Directeur, Guillaume LACROIX

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne, représentée par son Directeur général, Albert LAUTMAN

L'Agence Régionale de Santé, représentée par son Directeur de la délégation de l'Essonne, Julien GALLI

Pôle Emploi, représenté par sa Directrice de l'Agence Pôle Emploi de Viry-Châtillon, Frédérique LOUET

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, représentée par son Inspecteur d'académie, Directeur d'académie, Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU



SOMMAIRE

1. Contexte et genèse	3
1.1. Rappel du contexte local	3
1.2. Des acteurs nationaux et locaux mobilisés de longue date	4
1.3. L'engagement de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à Grigny	9
2. Objet, périmètre et durée	10
2.1. Objet de la convention	10
2.2. Ambitions communes des signataires	10
2.3. Durée de la convention	10
3. La mise œuvre opérationnelle de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à Grigny	11
3.1. Un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels, qui appelle à une mobilisation exceptionnelle	11
3.2. Une mise en œuvre opérationnelle adossée à une première feuille de route	11
4. Gouvernance et organisation	12
4.1. Comité de pilotage	13
4.2. Equipe d'animation	13
4.3. Comité technique	13
5. Les engagements des signataires	14
5.1. Socle commun d'engagements	14
5.2. Engagements communs Etat et Ville de Grigny	15
6. Modalités de révision de la convention	15

1. Contexte et genèse

1.1. Rappel du contexte local

En 2018, la ville de Grigny compte 28 265 habitants, avec un taux important de familles (56 % en 2018, pour 49 % en IDF). La ville connaît une précarisation hors norme de sa population, et singulièrement entre 2002 et 2017, avec un taux de pauvreté de 45 % en 2017 (contre 13 % en Essonne, 15 % en IDF)¹. En 2019, à Grigny, on estime que plus de la moitié des moins de 50 ans est pauvre.

Ce niveau important de pauvreté est lié principalement au renouvellement constant de la population remplacée par une population toujours plus précaire. Grigny est donc marquée par l'intensité des mobilités de sa population : 1/3 des ménages renouvelés tous les 3 ans. La part de logements orientés vers une fonction « très sociale » à Grigny est élevée, soit ¾ des logements, se répartissant entre parc social à bas loyers et copropriétés dégradées. Cette caractéristique du parc favorise l'arrivée de ménages plus fragiles : 62 % des emménagés récents du parc locatif privé sont sous le seuil de pauvreté et 51 % parmi ceux du parc social.

Cette pauvreté touche surtout les enfants, les jeunes, les femmes et les grandes familles notamment logées dans le parc privé. La population âgée est plus « épargnée » mais le processus de vieillissement en cours va induire l'augmentation des taux de pauvreté des plus âgés. Les parts des familles monoparentales et des familles avec au moins quatre enfants sont les plus élevées du département.

On constate que depuis 15 ans, les écarts de niveaux de revenus se creusent sensiblement avec le reste de l'Essonne et de l'IDF, générant un décrochage d'autant plus important pour la population la plus précaire de la commune.

En 2021, l'indice de santé sociale (ISS) mesuré par le Département est de 21,5 à Grigny pour une moyenne constatée en Essonne de 59,3.

Le revenu médian est près de 2 fois inférieur à celui de l'Essonne et de l'IDF et la quasi-totalité des ménages de la ville sont éligibles au parc social.

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour Grigny, de 3 085 à 3 319.

Caractérisant cette extrême pauvreté, on estime qu'environ 10% de la population vit sous le seuil du RSA et qu'environ 12,5% de la population pourrait prétendre à plus de prestations sociales.

Le non-recours aux droits auxquelles elle pourrait prétendre explicite en partie le niveau de grande précarité dans lequel se situe une part croissante de la population grignoise.

C'est l'ensemble de ces constats du décrochage accentué et qui s'accélère, de la population pauvre de Grigny par rapport à son environnement, qui fonde une volonté partagée d'inverser les tendances à l'œuvre.

¹ Source : INSEE/Etude CF.Géo septembre 2021

1.2. Des acteurs nationaux et locaux mobilisés de longue date

Une ambition nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018. Elle vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits.

Elle s'appuie sur deux orientations prioritaires : la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi.

La crise sanitaire, et désormais la crise énergétique et l'inflation des coûts des produits, aggravant les inégalités déjà constatées, a confirmé la pertinence de ces priorités. Ainsi, certaines mesures ont été renforcées pour parer à l'urgence sociale.

Pour remédier aux fonctionnements cloisonnés, constatés dans le passé, la Stratégie se déploie dans un cadre interministériel. Elle mobilise également les compétences des collectivités territoriales (conseils régionaux, départementaux, communes). Pour ce faire, elle est construite sur des contractualisations avec ces collectivités- en particulier via l'échelon départemental - autour d'objectifs socles et d'objectifs spécifiques, définis par les collectivités en fonction du contexte territorial.

Enfin pour co-construire des projets de proximité, répondant au mieux aux besoins des personnes, la Stratégie s'appuie sur des synergies avec le secteur associatif, les entreprises et les personnes concernées.

La présente convention est la déclinaison locale sur le territoire de Grigny de cette stratégie.

La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) entre l'État et le Département de l'Essonne

Dès 2019 la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu la conclusion de 3 conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) entre l'État et les départements, pour une durée de 4 ans, de 2019-2023. Celle du département de l'Essonne a été signée le 27 mai 2019 autour de quatre objectifs :

- Favoriser un meilleur accès des bénéficiaires des minima sociaux à l'insertion sociale et professionnelle
- Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance
- Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles
- Garantir les droits essentiels de tous les enfants

Les projets déployés sont de nature varié allant d'actions directes en faveur des publics rencontrant des freins sociaux et/ou professionnels (BRSA, jeunes sortants de l'ASE, femmes enceintes avec enfants de moins de 3 ans ...) à des actions visant à l'accompagnement au changement des professionnels, préconisant une nouvelle approche du travail social mais également visant à déployer le référent unique de parcours et proposer une meilleure accessibilité des services sociaux départementaux. Une autre action à mentionner : le travail sur l'accessibilité des services publics et ainsi faire en sorte que chaque Essonnien se trouve à moins de 30 mn en transport en commun d'un lieu d'accueil social départemental.

L'action de Grand Paris Sud sur le territoire Grignois

Dans le cadre de sa politique d'inclusion républicaine, l'agglomération Grand Paris Sud veille à l'articulation des politiques publiques sur son territoire, à l'essaimage des expérimentations et mobilise ses compétences afin de repérer et d'accompagner les publics fragilisés vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Grand Paris Sud, au travers de la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des inégalités, d'accès à l'emploi, de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et du déploiement des dispositifs et actions associés (Cité de l'emploi, PRIJ, AVEC/ AVEC' Elles, PASS Numériques, Conseillers Numériques, etc.), participe à la définition de logiques de parcours cohérentes et complémentaires permettant à chacun de construire son avenir.

A Grigny notamment, l'agglomération accompagne les associations et acteurs locaux dans le déploiement d'actions touchant à de nombreux aspects de la vie quotidienne des habitants tels que l'éducation, l'emploi, le cadre de vie, la santé, la prévention de la délinquance, l'accès à la langue, au numérique et aux droits.

Pilote de la Politique de la ville à l'échelle de l'intercommunalité et porteuse de plusieurs coordinations thématiques (linguistique, numérique et parcours éducatifs), l'agglomération soutient et accompagne les professionnels dans le développement d'une offre visant à permettre aux habitants d'accéder à leurs droits pour sortir de la pauvreté. Elle porte notamment une ingénierie dédiée à la politique de la ville, au service du territoire de Grigny et apporte un concours financier aux actions déployées dans ce cadre.

La Ville de Grigny engagée dans un plan de lutte contre la pauvreté

Fin 2020, faisant suite au processus de précarisation accentuée par la crise sanitaire, et caractérisé par le recours massif de ses populations à l'aide alimentaire, la ville de Grigny a interpellé l'Etat sur sa situation particulière en portant « 21 mesures pour lutter contre la précarité » et pour répondre à l'urgence. Directement inspirées de la Stratégie nationale, ces actions s'attachent à apporter des réponses concrètes et immédiates aux difficultés vécues, comme par exemple la distribution de petits-déjeuners dans les écoles, la création de places supplémentaires dans les Etablissements d'accueil des jeunes enfants, la formation des jeunes, l'inclusion numérique ou l'organisation d'un accès gratuit à des protections périodiques.

Ces actions prennent appui sur les champs de compétences et les politiques publiques de la ville en matière d'action sociale, d'action éducative, d'accompagnement des enfants, des jeunes, des femmes, des familles et des aînés, comme en matière de santé et d'inclusion par l'emploi.

Elles visent en particulier à favoriser l'accès aux droits pour tous.

Mais ce Plan avait pour ambition également de porter au plus haut niveau la question de la précarisation croissante des populations en Quartiers dits Politique de la ville, et de leur décrochage accentué constaté, et en conséquence il constitue le point de départ d'une démarche de territorialisation de la Stratégie nationale portée conjointement par la Ville et l'Etat.

De plus les actions proposées dépassaient le champ d'intervention de la ville seule : elles concernaient tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté. L'idée d'un travail partenarial de déclinaison de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a ainsi germé.

Dans le même temps, en janvier 2021, le Comité interministériel des villes réuni à Grigny, affirme une ambition de « restaurer la République dans les quartiers et parvenir à l'émancipation de tous les habitants », Monsieur le Premier ministre affirmant que « à l'égalité face à la Loi de la République et au devoir de citoyen, doit répondre l'égalité des chances si la République veut tenir ses promesses. »

La ville est par ailleurs engagée dans deux très importantes opérations de renouvellement urbain au titre du NPNRU avec des opérations menées dans le quartier de la Grande Borne et celui de Grigny 2 (ORCOD – copropriété). Elles visent en particulier un objectif de mixité sociale qui s'appuie sur des démolitions-reconstruction permettant une diversification de l'offre de logements et des actions de redressement / requalification du parc de logement notamment privé. Le processus de relogement de 1300 ménages sous 5 ans conduit nécessairement à développer un accompagnement social renforcé.

Lutte contre la pauvreté et Renouvellement urbain articulent deux modalités complémentaires d'intervention mais ayant un objectif commun : enrayer le processus de précarisation sociale qui caractérise la ville. D'une part, il s'agit d'accompagner les ménages présents en situation de fragilité sociale afin de favoriser l'amélioration de leur situation économique et sociale, avec un focus particulier sur les enfants, les jeunes et les femmes. D'autre part, il s'agit de faire évoluer les conditions de vie dans les quartiers et l'offre de logements afin de permettre l'accueil d'une population diversifiée et d'enrayer les processus de concentration spatiale.

Le Contrat local de Santé (CLS) et le Conseil local de santé mentale (CLSM) de l'ARS

Le contrat local de santé se structure autour de quatre axes thématiques (accès aux droits, promotion en santé, santé mentale et santé environnementale) et deux thématiques transversales (périnatalité et Cité Éducative).

Au regard d'un territoire où 80 % de la population vit en quartier prioritaire de la politique de la ville, la politique de lutte contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé est incluse dans l'ensemble des politiques publiques au travers d'actions sur les déterminants sociaux et environnementaux.

Les thématiques travaillées dans le cadre du CLS sont intersectorielles et associent, selon les fiches, différents services municipaux (petite enfance, enfance, jeunesse, CCAS, aménagement urbain, sport, vie de quartier, participation des habitants), de l'agglomération (linguistique, politique de la ville, emploi, culture), des institutions (ARS, CPAM, CAF, Hôpitaux...) et associations (thématiques ou locales). Un travail de réécriture doit être engagé avec la ville de Grigny.

La coordination du CLS est financée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France à hauteur de 20 000 €/an depuis 2014 pour répondre aux objectifs suivants :

- Repérage des transversalités et synergies ;
- Mobilisation des acteurs locaux, dont les habitants ;
- Mobilisation des dispositifs de droit commun ;
- Soutien à la mise en œuvre des actions prévues au titre du CLS ;
- Facilitation de la transversalité entre le champ de la prévention, du médico-social et du soin ;
- Animation du comité de pilotage et de l'ensemble des instances d'impulsion ;
- Mise en place des outils d'évaluation et du tableau de bord du CLS.

Le conseil local de santé mentale (CLSM) de Grigny est actif depuis 2014 et financé à hauteur de 30 000 €/an pour la mission de coordination.

En articulation avec le Contrat local de santé (CLS), le CLSM constitue un outil partagé visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLSM constitue une plateforme de concertation entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les usagers et leurs familles, et tous les acteurs concernés, pour un travail conjoint aspirant à améliorer l'accès aux droits et aux soins ainsi que l'exercice de la citoyenneté des personnes souffrant de troubles psychiques.

Le projet de CLSM présenté conjointement par l'Etablissement Public de Santé Barthélemy Durand et la ville de Grigny est conforme aux exigences du cahier des charges régional et participe à la politique de promotion de la santé mentale de l'ARS Ile-de-France.

La mission de coordination consiste à assurer la gestion du fonctionnement courant du CLSM mais également la mise en œuvre de son programme de travail et l'animation du partenariat.

Objectifs stratégiques du CLSM :

- Organiser un diagnostic local de la situation en santé mentale ;
- Permettre l'égal accès à la prévention et aux soins ainsi que la continuité de ceux-ci ;
- Développer l'éducation et la promotion en santé mentale ;
- Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers ;
- Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques ;
- Conformément aux dispositions de la loi de modernisation du système de santé de 2016, participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé en santé mentale, à la définition du projet territorial de santé mentale, à sa déclinaison opérationnelle et à son évaluation.

La Convention Territoriale Globale signée dès 2019 entre la Ville et la Caf de l'Essonne

En s'appuyant sur une politique adaptée aux territoires, la Caf vise à mieux prévenir les effets des risques sociaux en privilégiant une logique d'investissement social. Elle vise à construire avec la ville une action partagée déclinée au travers d'une convention territoriale globale.

Cette convention vise à décliner les modalités de mise en œuvre des politiques d'action sociale à l'appui d'un projet stratégique global.

A partir d'un diagnostic social partagé, cette convention vise à construire et suivre la réalisation d'un plan d'actions sur les 6 champs de compétences partagées, entre la commune et la Caf, sur les domaines de la petite enfance/enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

D'une durée de 4 ans, cette convention est renouvelée en 2023 et intégrera une actualisation du plan d'actions au regard de l'évolution des enjeux du territoire et des actions prioritaires à mener notamment sur la dimension de l'accès aux droits.

En termes d'accès aux droits, la Caf verse des prestations légales à plus de 7 000 allocataires de la commune pour un montant de plus de 54 millions d'euros pour l'année 2021.

Elle accompagne les familles en délivrant des aides financières individuelles concernant l'appui à la parentalité, le temps libre ou le logement. Elle porte une attention particulière sur les familles monoparentales et déploie des projets d'accueil des jeunes enfants pour les publics en situation d'insertion professionnelle.

Les professionnels de la Caf accueillent les familles sur rendez-vous et organise des points d'accès aux droits dans différents lieux de contact (points relais, point d'accès numériques).

Une équipe de professionnels de la Caf accompagne les différents services de la ville dans la mise en place des projets de territoire.

L'action de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Parmi ses missions figure celle de garantir l'accès universel aux droits et aux soins. La CPAM met ainsi en place différents services permettant de fluidifier le parcours de l'assuré, en facilitant l'ouverture et la connaissance de ses droits, en favorisant l'accès territorial et financier aux soins, et en proposant aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné. Les différents parcours déployés par la CPAM sont des leviers pour prévenir et lutter contre la précarité.

L'action de la direction des services départementaux de l'Education Nationale sur le territoire grignois

Deux ans après l'audit interministériel réunissant 6 inspections générales et la parution du rapport sur l'évaluation et l'orientation des politiques publiques mises en œuvre à Grigny (juillet 2016), une mobilisation concertée et sans précédent s'est organisée à l'égard de la commune, par la signature du Grand Projet Educatif Grigny 2020, avec un objectif commun : faire réussir la jeunesse.

L'éducation nationale a apporté son concours au « laboratoire apprenant » qu'est devenue la ville de Grigny. Par sa forte incitation partenariale, le Grand Projet Educatif Grigny 2020 a dessiné les bases de la Cité éducative dans laquelle le territoire apprenant se construit et s'organise au fil des consultations.

Copilote de la cité éducative, l'éducation nationale, représentée par un collègue « tête de file » et un Inspecteur de l'Education nationale, représentée par les trois collèges en éducation prioritaire renforcée et un Inspecteur de l'Education nationale, co-anime activement les travaux des commissions visant à sécuriser le parcours de l'élève, prévenir le décrochage scolaire, favoriser l'ouverture vers le monde, veiller à la santé des jeunes, apaiser le climat scolaire et accompagner la parentalité.

L'action de Pôle Emploi

Pôle emploi est un établissement public administratif dont les missions sont définies à l'article L.5312- 1 du code du travail. Notamment Pôle emploi est chargé de prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications. Il aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements (art. L.5312-1-1°) et est en charge de l'accueil, l'information, l'indemnisation, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel. Il prescrit toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité ; il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle et il participe aux parcours d'insertion sociale et professionnelle (art. L.5312-1-2°).

Pôle emploi intensifie ses efforts en matière de coopération en mettant en œuvre notamment une politique fondée sur les complémentarités avec les acteurs territoriaux.

Pour atteindre ces objectifs, il développe des collaborations visant à l'insertion rapide de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dans leur recherche d'emploi, pour prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion, favoriser l'intégration par l'emploi des demandeurs d'emploi et garantir la fluidité du marché du travail en répondant aux besoins de recrutement.

Pour le département de l'Essonne, Pole Emploi compte 723 collaborateurs (ETP) dont 80 conseillers (ETP) dédiés à l'entreprise (ETP) et 114 dédiés à l'indemnisation.

14 agences de proximité accueillent les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Pôle Emploi est un opérateur fortement déconcentré pour favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ses publics : demandeurs d'emploi, employeurs. Pôle Emploi s'engage à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'Emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.

1.3.L'engagement de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à Grigny

Suite à l'interpellation de la ville et considérant l'opportunité de la déclinaison d'une approche territorialisée de la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté à l'échelle de Grigny, Etat et Ville ont engagé la mobilisation de l'ensemble des partenaires de premier plan.

Un premier « comité de pilotage » s'est tenu le 10 février 2021, puis un second le 16 septembre 2021. Ces deux réunions ont été l'occasion d'établir un diagnostic partenarial des actions menées, des blocages rencontrés sur le terrain et de mettre en place des groupes de travail thématiques (*GT 1 : accès aux droits, GT 2 : enfance et politiques éducatives ; GT 3 : insertion des jeunes et lutte contre le décrochage, GT 4 : apprentissage de la langue et lutte contre la fracture numérique*). Les institutions partenaires réunies dans la démarche sont alors l'État, Préfet délégué pour l'égalité des chances, commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté et les services de l'Etat dont la DDETS, l'ARS, l'Education nationale, la Ville de Grigny avec ses élus et ses services, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, le Département de l'Essonne, la CAF, la CPAM, Pôle emploi.

Au cours des mois de janvier, février et mars 2022, les 4 groupes de travail se sont réunis pour affiner les diagnostics sur chacune des thématiques. Ils ont réuni des techniciens des nombreuses institutions partenaires de la démarche, mais aussi des acteurs associatifs ou d'autres institutions présentes sur le terrain. Les échanges ont rapidement permis d'aboutir à des constats partagés tant dans la caractérisation des publics, de plus en plus éloignés des structures, que dans les difficultés rencontrées par tous les acteurs. Mais ils ont très vite également identifié des pistes de travail communes et nourri substantiellement des perspectives d'actions partagées en vue d'une meilleure efficacité collective.

Ils ont également révélé la nécessité d'accroître le niveau des échanges entre acteurs de terrain, tant pour soutenir leur action que pour mettre en œuvre de nouvelles formes d'intervention en direction des publics.

En février 2022, la démarche a obtenu un soutien en ingénierie d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires via le cabinet de conseil SCET.

Le travail collectif a ainsi pu gagner en intensité et en dynamique collective et de mars 2022 à début juin 2022, les différents acteurs mobilisés ont posé les bases d'une structuration de l'organisation, ont travaillé à l'identification des enjeux partagés et ont établi une première priorisation des actions à engager.

Deux ateliers de travail ayant réuni plus de 70 acteurs ont notamment permis de dégager une vision partagée de la démarche auprès des acteurs de terrain, comme des membres des institutions partenaires, puis d'aborder le contenu de la présente convention partenariale autour de la priorisation des actions proposées, mais aussi des pistes d'expérimentation : la création d'un tiers-lieu pour les acteurs sociaux et une approche collective de « l'aller-vers ».

Trois Comités de pilotage se sont tenus durant la période pour partager les réflexions et pistes de travail et intégrer les enjeux des décideurs des institutions partenaires.

Le Comité de pilotage du 10 juin 2022 a ainsi entériné plusieurs décisions structurantes en :

- identifiant les actions à inscrire à la première feuille de route annuelle
- validant l'ossature de la présente convention partenariale (formalisation des engagements des partenaires, clarification de la comitologie avec notamment un copil restreint et un copil élargi)
- mettant fin aux 4 groupes de travail mis en place en septembre 2021, en créant 2 groupes projets : « tiers-lieu » et « démarche globale d'aller-vers » et en validant la mise en œuvre des fiches actions dans le cadre des feuilles de route annuelles.

2. Objet, périmètre et durée

2.1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de rassembler les acteurs institutionnels au premier plan de la lutte contre la pauvreté à Grigny afin d'organiser la territorialisation de la stratégie pauvreté pour plus d'efficacité, au plus près du territoire en croisant les actions de chacun.

Elle détermine les engagements des signataires, définit les axes de travail et structure les modalités de pilotage et de suivi de ce travail.

2.2. Ambitions communes des signataires

Par cette convention, les signataires ambitionnent d'inverser à moyen terme la tendance à la paupérisation massive, à l'œuvre sur le territoire de Grigny depuis des années. En conséquence ils s'engagent à mutualiser leurs approches, leurs dispositifs, en vue d'être plus efficaces (organisation d'une plus grande complémentarité des approches) et au besoin à les développer afin de sortir durablement de la pauvreté et plus encore de la très grande pauvreté, un nombre significatif de Grignois.

Les signataires s'accordent à reprendre à leur compte les orientations stratégiques nationales qui sont d'apporter une réponse durable aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits.

Les deux orientations prioritaires que sont la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi, constituent des axes de travail en phase avec les diagnostics établis et l'analyse des besoins de renforcement des politiques publiques locales.

En l'attente d'une évolution sur le moyen et le long cours, et au regard de l'accroissement actuel de la crise sociale, les signataires conviennent de privilégier à chaque occasion possible, la mise en place d'actions utiles aux effets les plus immédiats, dans le cadre des feuilles de route convenues.

2.3. Durée de la convention

La convention est signée pour une durée de 3 ans.

3. La mise œuvre opérationnelle de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à Grigny

3.1. Un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels, qui appelle à une mobilisation exceptionnelle

Les travaux menés depuis début 2021 (groupes de travail, entretiens ciblés, ateliers...) avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté à Grigny ont conduit à un diagnostic partagé, qui s'inscrit dans un contexte territorial spécifique :

- Grigny est la ville comptant le taux de pauvreté le plus important de France Métropolitaine, avec une population éloignée des aides sociales, et parfois difficilement mobilisable, qui connaît un double phénomène de mutation / massification des besoins ;
- Une dimension systémique, multi-facettes et complexe de la pauvreté : ce qui en fait une politique publique au croisement de plusieurs autres, qui nécessite une parfaite articulation entre les partenaires ;
- Une situation que des éléments conjoncturels (comme la crise sanitaire de la COVID-19 et la crise énergétique de 2022) et structurels (recours à la dématérialisation des principaux services publics, fracture numérique, éloignement des services publics) tendent à complexifier et aggraver ;
- Un foisonnement d'acteurs/de lieux/de dispositifs/d'initiatives, mais un manque de connaissance et de visibilité (entre acteurs et de la part des bénéficiaires) ;
- Un manque de coordination entre les acteurs, une gouvernance et une organisation à structurer ;
- Des acteurs mobilisés, attachés au territoire qui font face à une réalité difficile (fatigue, risque d'essoufflement).

Une situation qui a appelé à une adaptation des moyens alloués, face aux besoins exceptionnels du territoire :

- Des acteurs conscients, mobilisés pour faire mieux en structurant, consolidant, amplifiant la portée des actions via une aide financière et technique (une mobilisation particulièrement importante de l'État et d'autres partenaires en termes de crédits mobilisés, tant sur la Grande Borne que sur Grigny 2)
- De belles réussites (CTG, Cité éducative) qui doivent être valorisées et poursuivies, d'autres expérimentations à mener
- Un changement de posture et des nouvelles pratiques à poursuivre

3.2. Une mise en œuvre opérationnelle adossée à une première feuille de route

Suite au copil du 10 juin 2022, une première feuille de route annuelle a été tracée par ses membres, qui s'appuie sur des objectifs et des actions concrètes :

1. **Mettre en place une gouvernance et une organisation** pour coordonner, animer et suivre la stratégie locale de lutte contre la pauvreté (cf. paragraphe 4), dont la création d'un poste de coordinateur de la stratégie territoriale de prévention et lutte contre la pauvreté sur le territoire.

2. **« Faire plus efficace »**, ce qui se matérialise par :

- rendre plus visibles les dispositifs existants, les acteurs, les lieux de rencontre, plutôt que réinventer ce qui existe déjà ;
- bien comprendre les besoins des bénéficiaires, être capable d'adapter sa posture, pour prendre en considération des besoins qui évoluent en fonction des situations ;
- décomplexifier les parcours usagers, et développer une approche partagée de l'aller-vers pour améliorer le recours aux droits ;

Et de manière plus générale, mener une politique de lutte contre la pauvreté sur deux temps : le temps long de la stratégie et le temps court des actions. En somme mettre en place des actions structurantes et des actions aux effets plus immédiats (*la « stratégie des petits pas »*).

3. **« Faire avec »** : cette convention réaffirme son soutien aux professionnels engagés dans la lutte contre la pauvreté, maillon indispensable de cette stratégie. Conscient des difficultés quotidiennes et de l'isolement qui peuvent être ressentis par ces professionnels, le copil a validé une des propositions issues des ateliers de travail du printemps 2022, à savoir créer un lieu de rencontre, de partage d'expériences, d'écoute, et d'entraide dédié aux professionnels et aux partenaires ; mais aussi de co-construction et adaptation des politiques publiques, pour être au plus près de la réalité du terrain, en constante mutation.

4. **Laisser place à l'expérimentation et à de nouveaux outils concourant à la lutte contre la pauvreté :**

- Un tiers-lieu à destination des professionnels
- Imaginer et tester des approches collectives de « l'aller-vers » pour faciliter le parcours usagers
- Des moyens de suivre et évaluer objectivement la pauvreté et son évolution sur le territoire

5. **S'inscrire dans une démarche conjointe pour la création d'un observatoire de la pauvreté sur le territoire grignois**

Dans le cadre de la présente démarche, l'Etat et la Ville de Grigny mettent en place un observatoire territorialisé de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à Grigny.

Cet observatoire a pour objectifs :

- de suivre les politiques publiques mises en place dans le cadre des feuilles de route issues du comité de pilotage de la stratégie de lutte contre la pauvreté à Grigny en mesurant leurs impacts ;
- de concourir à évaluer l'évolution de la pauvreté à Grigny, notamment en définissant collégialement les indicateurs les plus pertinents.

L'observatoire peut se voir confier également, par le comité de pilotage, des évaluations spécifiques « par publics », ou des focus thématiques.

L'observatoire fait l'objet d'une convention à part entière.

4. Gouvernance et organisation

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la piloter et la suivre, diverses instances de coordination / animation sont constituées.

4.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- L'État, incluant la Préfète déléguée pour l'égalité des Chances, la commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté, les services de la préfecture (la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), l'Agence Régionale de santé et l'Éducation nationale
- La Ville de Grigny
- La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- Le Conseil Départemental de l'Essonne
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Pôle Emploi

Il est co-animé par la Préfète déléguée pour l'égalité des Chances, le Maire de Grigny et la Commissaire Régionale à la lutte contre la pauvreté.

Il se réunit au moins deux fois par an.

- Son secrétariat est assuré par le coordinateur de la stratégie de lutte contre la pauvreté à Grigny mis en place par l'État et la Ville. Il est alimenté par les travaux du comité technique et préparé au préalable par le coordinateur et l'équipe d'animation.
- Le comité de pilotage assure le pilotage et le suivi de la démarche. Il fixe les axes de travail, ajuste au besoin les orientations stratégiques, arrête la feuille de route annuelle qui définit les actions à mener. Il valide au besoin les engagements financiers afférents, les résultats des travaux menés dans le cadre de la stratégie, leur communication ou valorisation. Afin d'assurer une plus grande agilité, un comité de pilotage restreint peut-être convoqué, il est composé de la Ville de Grigny, l'État, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

4.2. Equipe d'animation

Une équipe d'animation composée des référents de la Ville de Grigny, l'État, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne et Pôle Emploi est instaurée.

Elle vise à assurer, en amont des comités de pilotage et des comités techniques, la fluidité des échanges entre les institutions et à préparer conjointement les ordres du jour et supports de travail.

Co-pilotée par l'État (DDETS) et la ville de Grigny, elle s'appuie, pour son secrétariat sur le coordinateur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Elle se réunit à l'amont des comités techniques et des comités de pilotages.

4.3. Comité technique

Le comité technique est composé de :

- L'État représenté par les services de la préfecture (la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), l'Agence Régionale de santé et l'Éducation nationale

- La Ville de Grigny
- La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- Le Conseil Départemental de l'Essonne
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Pôle Emploi

Outre les présents signataires seront également associés :

- La Caisse Nationale Assurance Vieillesse
- Le Centre local d'information et de coordination
- L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France
- Les Résidences Yvelines Essonne
- La Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud

Il est co-animé par la Directrice générale des services de Grigny et la Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

Son secrétariat est assuré par le coordinateur de la stratégie de lutte contre la pauvreté à Grigny.

Il est préparé au préalable par le coordinateur et l'équipe d'animation. Le comité technique est chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale (animation opérationnelle de la démarche avec définition des modalités de travail adaptées, définition des pilotes, composition des groupes de projet...). Il assure le suivi opérationnel des travaux qu'il organise et propose la validation au comité de pilotage des décisions associées à ces travaux.

Il propose au comité de pilotage la feuille de route annuelle et s'assure de sa mise en œuvre.

5. Les engagements des signataires

5.1. Socle commun d'engagements

L'ensemble des signataires prennent part à un socle commun d'engagements, à savoir :

- Participer activement aux travaux et contribuer aux réflexions menées dans le cadre de la territorialisation de la Stratégie Pauvreté à Grigny. Ils veilleront notamment à mobiliser les services, ressources et partenaires adéquats sur le sujet.

- Mettre en articulation et en cohérence les différents dispositifs ou contractualisations d'intervention durant le temps de la convention, entre eux tous ou entre partie d'entre eux ou entre eux et d'autres partenaires non-signataires, avec la convention cadre et en particulier :
 - Le Contrat de ville pour l'État, GPS et la Ville
 - Le CLS pour l'ARS et la Ville
 - La CTG pour la CAF et la Ville
 - L'avenant 2022-2023 signé avec l'État au titre de la CALPAE pour le Département de l'Essonne
 - La Cité éducative
- Être présent ou se faire représenter lors des Cotech et Copil
- Participer aux travaux de l'Observatoire, notamment par la mise à disposition des données dont ils disposent, selon les modalités propres à chaque signataire
- Engager une réflexion commune sur la mise en place d'un dispositif de partage des informations clefs pour le suivi et l'amélioration du parcours usager

5.2. Engagements communs Etat et Ville de Grigny

Aussi, l'État, représenté par la Préfecture de l'Essonne, et la ville de Grigny s'engagent réciproquement à :

- Assurer le copilotage des copils et cotech ;
- Participer au financement de l'observatoire à hauteur de 50% chacun sur les 2 premières années ;
- Participer au financement du poste de coordinateur de la stratégie à hauteur de 50 % chacun sur l'année 2023.

6. Modalités de révision de la convention

La convention est reconductible par voie d'avenant.

Sa révision est possible sur avis partagé des membres du Comité de pilotage restreint.

Signée à..., le

Annexe : Feuille de route actualisée au Comité de pilotage du 18 octobre 2022

Le Préfet de l'Essonne

La Commissaire Régionale de France à la lutte
contre la pauvreté

Bertrand GAUME

Cécile TAGLIANA

Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Maire de Grigny

François DUROVRAY

Philippe RIO

Le Président de
Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de
l'Essonne

Michel BISSON

Guillaume LACROIX

Le Directeur général de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de l'Essonne

Le Directeur de la délégation de l'Essonne
Agence Régionale de Santé

Albert LAUTMAN

Julien GALLI

La Directrice de l'Agence Pôle Emploi
de Viry-Châtillon

L'Inspecteur d'académie, Directeur d'académie,
Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale

Frédérique LOUET

Jérôme BOURNE BRANCHU